TCHAP est la messagerie instantanée de confiance de l’état.

Cette application est conçue et entièrement maîtrisée par l’Etat. Elle apporte les garanties nécessaires en termes de confidentialité et de protection des données.

Elle permet d’échanger facilement entre professionnels et peut apporter :

* Un haut niveau de sécurité et de confidentialité des échanges privés
* Un annuaire intégré des utilisateurs de l’application
* Une utilisation simultanée sur plusieurs appareils

1. **Téléchargement de l’application**

Le téléchargement de l’application peut se faire sur les téléphones portables :

Téléphone Android : Télécharger l’application mobile Tchap sur [Google Play Store](https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.tchap.a)

IPhone : Télécharger l’application mobile Tchap sur l’[AppStore](https://apps.apple.com/fr/app/tchap/id1446253779)

Il est également possible d’utiliser l’application en ligne sur [www.tchap.gouv.fr](https://www.tchap.gouv.fr/) depuis votre ordinateur.

1. **Création d’un compte TCHAP**

Pour pouvoir s’inscrire, il faut :

* Etre agent public en utilisant l’adresse électronique professionnelle et le mot de passe personnel. Si la personne n’est pas un agent public et qu’il reçoit une invitation par courriel, il peut créer un compte « invité » avec comme identifiant son adresse électronique.
* Valider le compte grâce au lien reçu par courriel.

1. **Recherche d’une personne**

Depuis la fonction « nouvelle discussion » ou dans l’onglet « contacts » de l’application mobile à l’aide du bouton « + » en bas à droite :

* Rechercher une personne parmi l’ensemble des utilisateurs Tchap (uniquement les agents publics) à partir de la barre de recherche

Exemple mise en forme: @nom.prénom-chu-amiens.fr:agent.social.tchap.gouv.fr

* Retrouver les contacts Tchap actuels.

1. **Communiquer avec Tchap**

L’onglet « Conversations » regroupe l’ensemble des fils de discussion : discussions à deux ou en salon (en groupe), privé ou public. Il est possible de gérer une conversation en cours :

* l’épingler (l’afficher en haut de liste)
* gérer les notifications
* mettre en sourdine
* la quitter.

Exemples de conversations :

* Conversation épinglée (en haut de la liste)
* Conversation en sourdine (icône silence)
* Hexagone : salon (groupe de discussion)
* Cercle : discussion (conversation à deux)

À l’aide du bouton « + » en bas à droite, vous pouvez lancer une nouvelle conversation (fonction non disponible pour les comptes invités) :

* Lancer une nouvelle discussion à deux
* Créer un nouveau salon (groupe de discussion)
* Accéder à un salon public.

1. **Conditions d’utilisation de Tchap**

* Visibilité

Les données de profil (prénom et nom, organisation, image de profil) sont visibles dans Tchap :

* par les utilisateurs Tchap effectuant une recherche dans le répertoire Tchap,
* par les autres participants des salons privés ou publics.

Il est possible de désactiver cette visibilité depuis l’application (menu paramètres / inscrire « mon compte » sur liste rouge). Les membres d’un salon auquel l’agent participe sont informés :

* quand l’agent rejoint le groupe,
* quand l’agent a lu un message, par un indicateur de lecture.
* Confidentialité et sécurité des échanges
* Tous les échanges (hors salons publics) sont chiffrés de bout-en-bout et la clé pour les déchiffrer n’est pas stockée sur le serveur. Même interceptés ou volés, ils seraient illisibles,
* Les fichiers sont analysés avant leur remise au(x) destinataire(s) pour vérifier l’absence de virus.

Le téléphone de l’agent et ceux de ses interlocuteurs sont exposés aux menaces informatiques. Si la mission prévoit l’échange d’informations et de documents à un niveau élevé, il doit utiliser des moyens de communications qualifiés sur des terminaux sécurisés mis à disposition par le service informatique.

Tchap est un service de la direction interministérielle du numérique (DINUM)

Site de la DINUM : [numerique.gouv.fr](https://numerique.gouv.fr/)

1. **Pour aller plus loin**

Il est possible de consulter la foire aux questions sur [www.tchap.gouv.fr/faq](http://www.tchap.gouv.fr/faq) en particulier pour l’utilisation de Tchap depuis plusieurs terminaux, ou avant de réinitialiser un mot de passe.

Ce document est en lien avec la procédure CHUPROCXXXX – Risque de cyber-attaque – Annexe Cyber